

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015 à 20h30

Dates de Convocations : 23 novembre et 30 novembre 2015 – **Date d’affichage :** 16 décembre 2015

Le mercredi neuf décembre deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Jean-Louis LAURENCE, M. François LECOUEY, M. Patrick LENORMAND (arrivé à 20h55), Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, Mme Stéphanie SOHIER (arrivée à 21h00).

Absents excusés: Mme Martine LEPELLEUX, MM. Fabrice RENOUF et Philippe LAUVRAY

Représenté : Mme Martine LEPELLEUX représentée par M. Jean-Louis LAURENCE
M. Fabrice RENOUF représenté par Mme Isabelle RAPILLY
M. Philippe LAUVRAY représenté par M. Daniel FELIX
Mme Stéphanie SOHIER représentée par Mme Laure LEDANOIS jusqu’à 21h00
M. Patrick LENORMAND représenté par Mme Nathalie HEROUET jusqu’à 20h55

Secrétaire de séance : M. François LECOUEY

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 14 jusqu’à 20h55 – 15 jusqu’à 21h puis 16 – Nombre de conseillers votants : 19.

ORDRE DU JOUR

- 1- Délégation de Service Public Assainissement Collectif – Choix du fermier
- 2- Assainissement – Convention pour le dépotage des effluents
- 3- Camping – Tarifs 2016 / Travaux / Conventions mobile-home /Divers
- 4- PLU
- 5- Conventions d’utilisation des bâtiments communaux
- 6- Cale Sud
- 7- Garderie périscolaire du matin
- 8- Signalétique communale – Devis coussins berlinois et panneaux divers
- 9- Extension réseau d’eau potable – Rue du Calvaire
- 10- Consultation fournitures administratives 2016 (Commune/Camping)
- 11- Consultation produits d’entretien 2016 (Commune/Camping)
- 12- Protection des Dunes
- 13- Locaux SNSM
- 14- SDEM – Programme effacement de réseau
- 15- Manche Numérique - Fibre optique
- 16- Renouvellement bail de Mielles – parcelles BS 18 et 21
- 17- Assainissement village de l’Eventard – Coordination SPS
- 18- Opérations budgétaires de fin d’année
- 19- Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux
- 20- Devis fleurissement 2016
- 21- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur LAURENCE déplore que lors du conseil du 18 novembre dernier, plusieurs points aient été insérés dans l'ordre du jour sans accord préalable. Il rappelle que cette procédure non réglementaire pourrait engendrer l'annulation des délibérations relatives à ces différents points par la Préfecture. Madame le Maire lui répond que les sujets dont il parle ont été votés à l'unanimité. C'est à ce moment-là qu'il fallait faire les remarques.

Monsieur LAURENCE souhaite connaître l'avancée des travaux de sécurisation de l'aire de jeux installée à côté de la bibliothèque. Il précise qu'un défaut de sécurisation constaté par la Direction Départementale de la Protection de la Population pourrait entraîner le versement d'une amende par la collectivité. Il lui est répondu que cela a été évoqué lors de l'installation de l'aire de jeux et que cela sera fait.

Monsieur LAURENCE souhaite intervenir concernant l'impossibilité d'implanter un mini-giratoire au niveau du « carrefour du Kanaki » évoqué lors de la réunion de conseil précédente. Il rappelle au conseil que lors de la réunion du 9 octobre 2014, les membres du conseil précédent avait reçu l'autorisation de monsieur PACILLY de la DRD de La Haye du Puits de mettre en place ce dispositif et voté l'installation de celui-ci à l'unanimité. Monsieur LAURENCE souhaite savoir pourquoi cette installation n'est plus possible.

Monsieur GIARD informe le conseil que les services du Conseil Départemental lui ont indiqué que compte tenu de la forme et de la taille du carrefour, la réalisation d'un rond-point n'était pas envisageable. Il prendra contact avec monsieur PACILLY afin d'obtenir des informations complémentaires et que le sujet n'est pas clos. Madame le Maire dit que les plus gros véhicules ne pourraient pas faire le tour du rond-point.

Monsieur FELIX signale un problème de visibilité dû à des branchages qui dépassent dans la route au niveau de la Rue du Brocq. Madame le Maire informe le conseil qu'un contact va être pris avec le propriétaire afin qu'il fasse le nécessaire pour sécuriser la voie.

Monsieur FELIX demande s'il est possible d'obtenir un suivi des décisions prises en conseil municipal (date de commencements de travaux, réalisation d'acquisition par exemple).

1- Délégation de Service Public Assainissement Collectif – Choix du fermier

Madame le Maire rappelle que la SAUR est l'actuel titulaire du contrat de délégation du service assainissement de la commune de Pirou et que le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2015.

Elle rappelle également que le conseil lors de sa réunion du 1^{er} avril dernier, a décidé d'adopter le principe de la Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif pour une durée de 12 ans sous forme d'affermage et qu'elle l'a autorisée à engager la procédure prévue par les articles L1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur ces bases, avec l'assistance du cabinet ADM Conseil, la commune a lancé une procédure de délégation de service public selon les règles en vigueur, conformément à la délibération du 1^{er} avril dernier.

Après examen des offres par la Commission d'Ouverture des Plis, audition des candidats dans le cadre des négociations et une nouvelle analyse, la démarche a abouti à la rédaction de deux rapports ; le rapport du Maire sur le choix du Délégué, du contrat et sur l'économie générale du contrat ainsi que le rapport de la Commission d'Ouverture des Plis sur la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse des offres.

Au regard de ce rapport portant sur le choix du délégataire, de l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis et du projet de contrat de délégation, madame le Maire propose de retenir l'offre de la SAUR, répondant le mieux aux critères figurant dans le règlement de la consultation.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SAUR, valide la décision de la Commission d'Ouverture des Plis DSP, autorise madame le Maire à signer le contrat de Délégation du Service Public d'Assainissement Collectif avec la SAUR pour une durée de 12 ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2027 et à régler les dépenses afférentes à ce contrat.

2- Assainissement – Convention pour le dépotage des effluents

Madame le Maire informe le conseil de la possibilité de signer des conventions pour autoriser des entreprises qualifiées à déverser des produits de vidange d'origine humaine qu'elle collecte, dans la pré-fosse de stockage prévue à cet effet sur la station d'épuration de Pirou moyennant une redevance répartie entre la collectivité et la SAUR (Fermier).

Les prix de réception et traitement des matières de vidanges pour la collectivité sont fixés par délibération, pour mémoire, le tarif 2015 était de 10.89 € HT par m³ (la part SAUR était de 13.97 € HT par m³). La tarification sera revue régulièrement avec la SAUR.

La convention présentée ce jour concerne l'entreprise CUQUEMEL de La Haye du Puits, madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer la convention présentée et procéder à l'encaissement des sommes correspondantes.

Elle sollicite également l'accord du conseil afin d'obtenir l'autorisation de signer les conventions similaires avec d'autres entreprises qui souhaiteraient utiliser la station d'épuration de Pirou.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention avec l'entreprise CUQUEMEL et donne délégation à madame le Maire afin de l'autoriser à signer les conventions similaires qui pourraient être présentées à l'avenir.

3- Camping – Tarifs 2016 / Travaux / Conventions mobile-home /Divers

a. Tarifs 2016

Madame le Maire présente au conseil les propositions de la commission camping concernant les tarifs camping pour l'année 2016.

Pour mémoire :

- Période verte : 1^{er} avril au 1^{er} juillet inclus puis du 21 août au 31 octobre inclus
- Période orange : 2 juillet au 20 août inclus

PERIODE	VERTE 2015	2016	ORANGE 2015	2016
Personne	4,10 €	4,25 €	5,00 €	5,20 €
Enfant de moins de 7 ans	2,60 €	2,70 €	3,55 €	3,65 €
Emplacement	4,70 €	4,90 €	6,00 €	6,20 €
Electricité	3,90 €	4,10 €	4,10 €	4,30 €
Chien	1,50 €	1,60 €	2,00 €	2,10 €
Voiture supplémentaire	1,90 €	2,00 €	2,60 €	2,70 €
Visiteurs	4,10 €	4,25 €	5,00 €	5,20 €

Garage mort 8€40 en 2015 et 8€50 en 2016

LOCATION PARCELLE CARAVANE 3 MOIS

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Avril, mai, juin	565€	580€
Mai, juin, juillet	650€	675€
Juin, juillet, août	955€	990€
Juillet, août, septembre	955€	990€

Location mobile home	2015	2016
1 ou 2 nuitées hors saison	100,00 €	105,00 €
3 ou 4 nuitées hors saison	180,00 €	190,00 €
La semaine hors saison	305,00 €	320,00 €
La semaine du 02/07 au 20/08	565,00 €	590,00 €

LOCATION PARCELLE MOBIL HOME A L'ANNEE

2015 : 1725€

2016 : 1780€

TARIF CAMPING CAR (2 personnes + 1 camping-car sans EDF)

2015: 12€ en période verte

2016 : 12€50 en période verte

Période orange : redevances camping tarif journalier

TARIF CAMPING-CAR FFCC DU 1ER/04 AU 31/10

2 personnes + 1 camping-car sans EDF : 9€

Electricité : tarif suivant la période (4,10€ en période verte ou 4,30€ en période orange)

Enfant de -7 ans : gratuit

Personne supplémentaire : 1€

TARIFS PRODUITS DIVERS

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
TENNIS	2€	2€10
PAIN DE GLACE	0.80€	0.85€
JETON MACHINE	3.70€	3.85€
MINI GOLF	2€	2€10

Monsieur LAURENCE informe le conseil que madame LEPELLEUX a effectué des comparaisons avec des campings identiques (taille, prestations) et qu'il lui semble que les tarifs pratiqués à Pirou sont chers.

Monsieur FELIX précise que concernant les camping-cars notamment, une journée à 23 € pour un camping-car avec EDF, 2 personnes et un chien par exemple lui paraît onéreux.

Monsieur LALLEMAND dit que des gros travaux ont été faits surtout à la piscine.

Madame RAPILLY rappelle au conseil qu'un camping 2 étoiles avec accès direct à la plage n'est pas monnaie courante et que cela est un plus non négligeable. Madame le Maire dit qu'il a été déjà beaucoup fait pour les camping-cars.

Après discussion, le conseil à la majorité, 15 voix pour (Mme SOHIER représentée Mme LEDANOIS, M. RENOUF représenté par Mme RAPILLY et M. LENORMAND représenté par Mme HEROUET), 2 abstentions (Mme LEPELLEUX représentée par M. LAURENCE et M. LAURENCE) et 2 voix contre (M. LAUVRAY représenté par M. FELIX et M. FELIX) adopte les tarifs 2016 proposés par la commission camping et énoncés ci-dessus.

b. Travaux

Madame LEFORESTIER informe le conseil que les arbres ont été abattus conformément à ce qui avait été indiqué lors du conseil précédent, que les conteneurs ordures ménagères du camping vont être installés à l'intérieur de celui-ci dans un site dédié à cet effet et que la réflexion concernant l'aménagement de nouvelles parcelles à destination de mobil-homes est en cours.

c. Conventions mobil home

Madame le Maire présente au conseil les modifications apportées aux conventions de mise à disposition d'un emplacement mobil home.

1. Modification de l'adresse de la Mairie – 26, rue du Parc
2. Article 8 : conditions – ajout de remorques et autres à la phrase suivante : « Le stationnement des voitures, tracteurs, bateaux, **remorques et autres** est autorisé sur la parcelle de chaque locataire et strictement interdit en dehors de celle-ci. »
3. Article 8 : conditions – redevance « bateau », le tarif est modifié de 91 € à 50 € HT
4. Article 8 : conditions – précisions ajoutées à la phrase suivante : « Pour des raisons de sécurité, la circulation des tracteurs et bateaux est strictement interdite dans l'enceinte du terrain de camping sauf pour se rendre à l'aire de stationnement qui leur est réservée **ou à leur parcelle.** »

Elle rappelle également qu'une seule barrière par parcelle sera tolérée.

Monsieur FELIX demande si un propriétaire de mobil-home est autorisé à louer celui-ci. Madame le Maire informe le conseil que la sous-location n'est pas autorisée et que ceci sera précisé dans le règlement du camping après avis de la commission camping.

Après discussion, le conseil, à la majorité 17 voix pour (Mme SOHIER représentée Mme LEDANOIS, M. RENOUF représenté par Mme RAPILLY et M. LENORMAND représenté par Mme HEROUET, M. LAUVRAY représenté par M. FELIX et M.FELIX) et 2 abstentions (M. LAURENCE, Mme LEPELLEUX représentée par M. LAURENCE) approuve les modifications de la convention, proposées par la commission camping.

d. Divers

Madame le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise JDC concernant le terminal de paiement du camping, celui-ci doit être changé.

Le montant du devis s'élève à 405 € HT auxquels s'ajoutent des frais d'installation à hauteur de 45 € HT.

A partir de 2017, le coût de la maintenance est de 90 € HT par an.

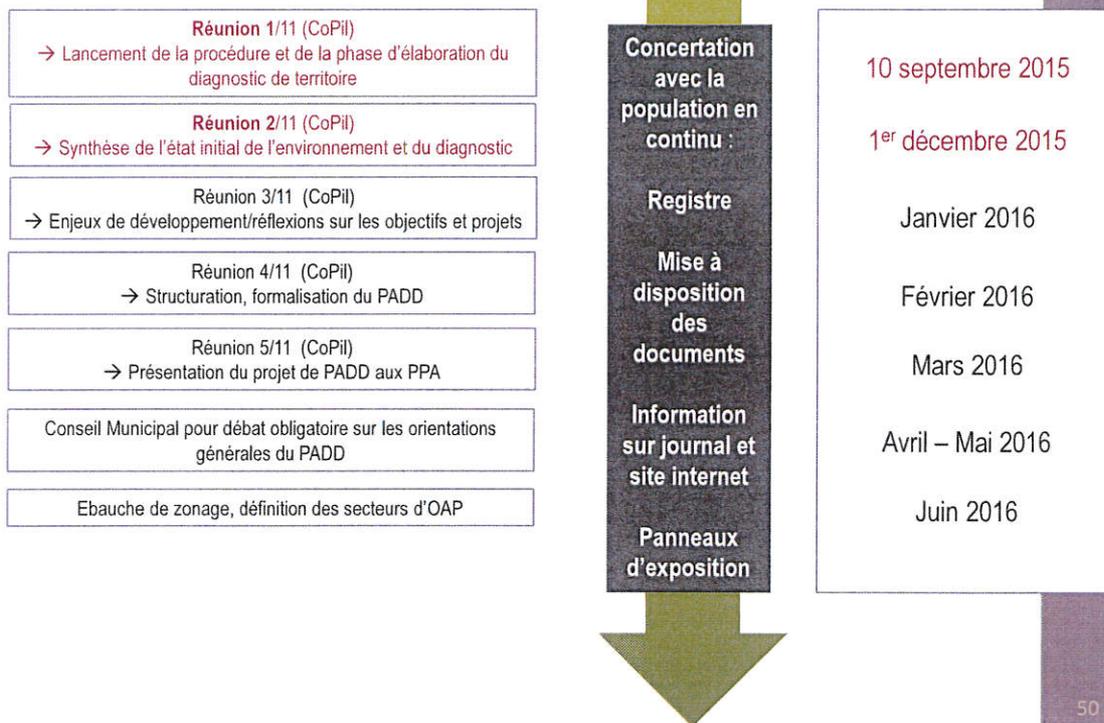
Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

4- PLU

Madame le Maire informe le conseil de l'avancée du dossier de PLU.

Le planning prévisionnel établi par le cabinet PLANIS est le suivant :

PROPOSITION DE PLANNING PRÉVISIONNEL



Madame le Maire informe le conseil qu'un registre sera mis à disposition des habitants à partir du 4 janvier 2016 afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs remarques et observations concernant le PLU en cours d'élaboration.

5- Conventions d'utilisation des bâtiments communaux

Madame le Maire informe le conseil que la commission bâtiment n'a pas pu étudier les projets de conventions. En conséquence, cette question est reportée à une date ultérieure.

6- Cale Sud

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 5 mars 2014, lors duquel, le conseil municipal de l'époque avait décidé de ne pas donner suite au projet d'aménagement de la Cale Sud.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle souhaite proposer ce dossier à nouveau à l'approbation de celui-ci. Une réunion réunissant les différents acteurs concernés par ce projet (Professionnels, Associations, Bureau d'études et commune) sera organisée en ce sens prochainement.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de relancer le projet d'aménagement de la Cale Sud.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX représentée par M. LAURENCE, M. LAUVRAY représenté par M. FELIX, MM. LAURENCE et FELIX) décide de relancer le projet d'aménagement de la Cale Sud et autorise madame le Maire à commencer les démarches afférentes à ce dossier.

7- Garderie périscolaire du matin

Madame le Maire informe le conseil que la garderie du matin a été déplacée dans l'ancienne classe de monsieur LANGEARD (6^{ème} classe) afin de préserver les enfants du mauvais temps. Ce nouvel aménagement a été validé par les services de la DDCCS et de la PMI suite à une visite organisée le 3 décembre dernier.

Une porte ouverte à destination des parents a été réalisée le samedi 5 décembre dernier.

La garderie a été ouverte dès le 7 décembre dernier.

Monsieur FELIX fait part de sa surprise concernant la conformité de la salle. Madame le Maire informe le conseil qu'il n'y avait que peu de travaux à faire pour satisfaire aux exigences de la PMI et de la DDCCS (Clôtures, extincteurs, peintures, petits mobiliers) et que des travaux identiques ont été réalisés à l'accueil de Loisirs de la rue du Parc suite à la demande des mêmes instances de contrôles.

La garderie aurait pu rester à cet endroit, ce n'est pas l'option qu'a choisi le conseil précédent.

Il souhaite connaître le taux de fréquentation de cet accueil. Madame RAPILLY informe le conseil qu'environ 13 à 20 enfants fréquentent le périscolaire le matin et/ou le soir.

Monsieur LENORMAND, Président de l'APE et conseiller municipal, informe le conseil de la satisfaction de plusieurs familles concernant ce changement de lieu. Il précise qu'il avait reçu des courriers de famille qui souhaitaient changer leur(s) enfant(s) de l'école à cause de cet accueil périscolaire trop éloigné des bâtiments scolaires.

Madame le Maire rappelle que l'acquisition des meubles et les demandes de subventions déposées à la CAF et la MSA ont été validées lors des conseils municipaux du 18 juin et 7 octobre derniers.

8- Signalétique communale – Devis coussins berlinois et panneaux divers

Suite à la réunion de la commission voirie, madame le Maire présente un devis concernant l'acquisition de matériel de signalétique communale. Le matériel proposé pour un montant total de 2 448,31 € TTC est le suivant :

- Coussins berlinois
- Limitation de vitesse 30 kms/h
- Fin de limitation de vitesse 30kms/h
- Surélévation de chaussée
- Ralentisseur de vitesse de type dos d'âne

Ce dispositif test sera installé rue Le Haut de la Rue. Monsieur GIARD rappelle que celui-ci a été implanté à la demande des riverains qui souhaitent que la circulation soit ralentie dans cette rue et ce dispositif est à titre d'essai.

Monsieur FELIX informe le conseil que madame LEPELLEUX craint que ce dispositif ne soit très bruyant et dangereux pour les deux roues et souhaite s'abstenir.

Le conseil, à la majorité 18 voix pour et 1 contre (Madame LEPELLEUX représentée par M. FELIX), autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

9- Extension réseau d'eau potable – Rue du Calvaire

Madame le Maire présente une requête du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Créances-Pirou concernant des travaux d'extension de réseau d'eau potable rue du Calvaire. Un devis a été demandé à la SAUR, celui-ci s'élève à 12 175.64 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux. Une copie de la présente délibération sera envoyée au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Créances – Pirou.

10- Consultation fournitures administratives 2016 (Commune/Camping)

Madame le Maire informe le conseil des résultats de la consultation réalisée pour l'acquisition des fournitures administratives 2016 pour les services administratifs et le camping.

Trois prestataires ont été consultés :

- Daltoner : 2 136.23 € TTC
- Fiducial : 2 333.76 € TTC
- Bureau Ouest : 1823.74 € TTC

Monsieur FELIX s'étonne que les montants ne soient pas inférieurs compte tenu du fait que les associations amènent leur papier depuis la mise en place du « photocopieur associations ».

Madame le Maire rappelle que le photocopieur fonctionne depuis début 2015 et que la plupart des associations fournissait déjà le papier auparavant donc que le « stock » de fournitures est stable.

Le conseil municipal, à la majorité 18 voix pour et 1 abstention (Mme LEPELLEUX représentée par M. FELIX), décide de retenir la proposition de Bureau Ouest, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense afférente qui se inscrit au BP 2016 (Commune/Camping).

11- Consultation produits d'entretien 2016 (Commune/Camping)

Une consultation a été réalisée auprès de trois prestataires pour la fourniture de produits d'entretien en 2016 pour les bâtiments communaux (salle polyvalente, restaurant scolaires, école, mairie, salles de réunions ...) et le camping :

- Logissain : 5 551.47 € TTC
- TLD : 4 108.88 € TTC
- Groupe Pierre LEGOFF : pas de réponse

Le conseil, à la majorité 14 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX représentée par M. LAURENCE, M. LAUVRAY représenté par M. FELIX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer le devis de TLD et à régler la dépense correspondante qui sera inscrite au BP 2016 (commune et camping).

12- Protection des Dunes

Madame le Maire informe le conseil que les projets concernant la protection des dunes prennent forme.

Des fascines seront installées courant du 1^{er} trimestre 2016 à Pirou.

Monsieur Antony HANNOCK, agent du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) a précisé que le sentier entre Pirou plage et Créances, qui passe par Armanville, va être ré-ouvert au public et balisé.

De plus, madame le Maire informe le conseil qu'un plan de gestion sur l'Espace Naturel Sensible des Dunes de Pirou est en cours d'élaboration par les services Patrimoine et Gestion des Milieux Naturels du Conseil Départemental de la Manche. Celui-ci peut être consulté par les membres du conseil municipal et fera l'objet d'une délibération lors d'un conseil ultérieur.

Madame le Maire remercie monsieur HANNOCK pour la fourniture par ses services de fagots destinés à compléter les décorations de Noël pour cette année. Ces fagots peints en blanc et décorés d'un nœud rouges vont remplacer les sapins habituellement destinés aux commerçants.

13- Locaux SNSM

1. *Copropriété Commune – A de Galbert*

Madame le Maire rappelle les travaux d'étanchéité envisagés au niveau de la « terrasse du poste SNSM ».

Suite à un rendez-vous à l'étude de Maître LUCAS, madame le Maire informe le conseil que la copropriété actuelle avec monsieur de Galbert semble remise en question pour des raisons juridiques (définition des lots de copropriété à revoir).

Monsieur CAMUS Fafa est chargé par le conseil municipal de procéder à des recherches dans les archives communales concernant ce dossier.

Cette question sera revue ultérieurement.

2. *Hangar SNSM*

Madame le Maire informe le conseil qu'un liquidateur judiciaire a été nommé suite aux difficultés de l'entreprise ALEXANDRE, attributaire du lot charpente/couverture/bardage, pour la réalisation des travaux de construction du hangar SNSM.

Certaines réserves n'ayant pas été levées par l'entreprise, madame le Maire a fait parvenir un courrier en recommandé au liquidateur afin de lui demander la levée des réserves et la réalisation de la fin des travaux par une autre entreprise.

3. *Local technique hangar SNSM*

Concernant le local technique adjoint au hangar, madame le Maire rappelle les difficultés engendrées par l'absence de consultation des entreprises qui a engendrée une évaluation erronée des dépenses attendues et un dépassement de l'enveloppe budgétaire initialement prévue, un appel d'offres n'ayant pas été fait.

14- SDEM – Programme effacement de réseaux

Madame le Maire informe le conseil que les services du SDEM ont été contactés afin d'étudier la possibilité de réaliser un programme d'effacement de réseaux pour la rue des Hirondelles. Ce projet s'inscrit dans la continuité des effacements précédents (rue des Perruches ...) ainsi que dans le programme d'installation de la fibre par le Syndicat Manche Numérique.

Monsieur LAURENCE sollicite l'inscription de la Vignonnerie dans le programme d'effacement. Madame le Maire rappelle au conseil que la Vignonnerie a été repoussée afin de terminer le programme entamé à la plage, dans un souci de continuité et afin de faciliter les travaux de la fibre.

Le conseil, à l'unanimité, donne un accord de principe à la poursuite de l'étude par les services du SDEM de l'effacement de réseaux pour la rue des Hirondelles.

15- Manche Numérique - Fibre optique

Madame le Maire informe le conseil que l'ensemble des conventions (publiques et privées) a pu être transféré au Syndicat Mixte Manche Numérique. Grâce à cet envoi, les travaux ont repris et sont quasiment terminés.

Une réunion publique sera organisée le mercredi 13 janvier prochain à 18h30 à la salle Polyvalente. Les invitations seront envoyées par le Syndicat Manche Numérique aux personnes concernées.

Monsieur LAURENCE souhaite savoir si le MIMO sera abordé lors de cette réunion. Monsieur CAMUS Fafa précise que l'ordre du jour de la réunion n'est pas encore connu à ce jour.

16- Renouvellement bail de Mielles – parcelles BS 18 et 21

Madame le Maire présente au conseil une demande de renouvellement de la Gaec Herouet concernant le bail des parcelles BS 18 et 21 en location dans les Mielles pour un montant annuel de 117 €.

Madame le Maire propose de revoir le montant du loyer et de porter celui-ci à 120 €.

Le conseil, à la majorité 18 voix pour et 2 abstentions (M. LAUVRAY représenté par M. FELIX et M. FELIX) décide de renouveler le bail des parcelles BS 18 et 21 pour un montant de 120 € pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

17- Assainissement village de l'Eventard – Coordination SPS

Madame le Maire informe le conseil que le cabinet retenu pour la coordination SPS concernant le projet d'assainissement à l'Eventard a dû mettre un terme à son activité pour cause de décès du directeur.

Le second cabinet qui avait répondu à la consultation maintient son offre à hauteur de 1578 € TTC.

Compte tenu des circonstances et dans un souci de ne pas bloquer le dossier, madame le Maire propose de valider l'offre du cabinet Mesnil System' pour un montant de 1578 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

18- Opérations budgétaires de fin d'année

a. Décision modificative n° 7 – Budget commune – SNSM

Madame le Maire présente au conseil une décision modificative budgétaire concernant l'opération SNSM. Afin de permettre le paiement du liquidateur judiciaire (Entreprise SNSM) et d'un reliquat de facture DESLANDES, il est impératif de procéder à un virement de crédit de 13 880 €.

Madame le Maire propose le virement suivant :

Compte à débiter	Compte à créditer
2315-11 (Voirie) : - 13 880 €	2313 – 19 (SNSM) : + 13 880 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à réaliser la modification budgétaire présentée ci-dessus.

b. Restes à réaliser commune / assainissement

Madame le Maire présente au conseil les projets d'inscription en restes à réaliser en dépenses d'investissement pour la commune et l'assainissement.

Pour la commune :

Désignation	Prestataire	Montant	Compte
Cale de la Bergerie	ARTELIA	3 600 € TTC	2313-53/23
Cale de la Bergerie (Provisions)	CHARIER GC	1 760 € TTC	2313-53/23
Loi sur l'eau Armanville	ARTELIA	4 560 € TTC	2031/20
SNSM	DESLANDES	574 € TTC	2313-19/23
SNSM	Liquidateur ALEXANDRE	13 300 € TTC	2313-19/23
SNSM	Socotec	600 € TTC	2313-19/23
Acquisition balayeuse	Constructeur HARDY	7 800 € TTC	21571/21
PLU	PLANIS	31 155 € TTC	202/20
Lotissement du Pont	PLANIS	3 990 € TTC	2031/20
Lotissement du Pont et autres	Cabinet LALLOUET	4 350 € TTC	2031/20
Tables et chaises Salle Polyvalente	Neveu Bureau Concept	32 000 € TTC	2184/21

Pour l'assainissement :

Désignation	Prestataire	Montant	Compte
Assainissement Village de l'Eventard	SA2E	55 000 € TTC	2313-53/23
Assainissement Village de l'Eventard - SPS	Mesnil'System	1 760 € TTC	2313-53/23

Le conseil, à la majorité 17 voix pour et 2 abstentions (Mme LEPELLEUX représentée par M. LAURENCE et M. LAURENCE) valide les propositions de restes à réaliser formulées par madame le Maire.

19- Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Madame le Maire informe le conseil du courrier reçu des services de la Trésorerie de La Haye du Puits /Lessay indiquant le montant de l'indemnité de conseil et de budget due au titre de l'année 2015 pour monsieur Eric BLOHORN arrivé en juin dernier.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'unanimité donne son accord afin de verser l'indemnité de conseil et de budget due au receveur municipal au titre de l'année 2015 qui s'élève à 388.03 € bruts.

20- Devis fleurissement 2016

Madame le Maire présente au conseil les devis pour la campagne de fleurissement 2016 réalisés par les Etablissements LIOT suite à la réunion de la commission fleurissement.

Le devis de renouvellement des plantes :

- pour le camping municipal s'élève à 250.25 € TTC (101.75 € TTC en 2015)
- pour les plantes bisannuelles de la commune 419.10 € TTC (idem en 2015)
- pour les plants pour l'année 2016 1012 € TTC (1 010.35 € TTC en 2015)

Elle présente également un devis pour le renouvellement des plantes spécifiques aux jardinières et vasques à hauteur de 1 256.20 € TTC (1438.80 € TTC en 2015).

Monsieur FELIX souhaite savoir si un budget spécifique est destiné au fleurissement de la plage.

Déjà, en 2015, nous avons mis dans l'urgence des suspensions aux réverbères de la place de Gaulle pour pallier au manque des années précédentes.

Madame le Maire précise que des jardinières vont être fixées sur le mur le long du parking RIGAULT (en face du restaurant La Marée). Des parterres de fleurs vont également être installés sur les espaces verts à proximité du rond-point de la plage à l'entrée de Pirou plage. Il est envisagé d'installer un massif de rosiers, le totem de bienvenue ainsi que de revoir l'implantation de certains panneaux directionnels.

Madame le Maire informe le conseil que les plantes du massif de la chapelle vont être modifiées (plantes plus hautes) et que celui-ci sera réalisé sous forme de bateau.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les devis correspondants et à régler les dépenses afférentes qui feront l'objet d'une inscription au budget primitif communal 2016.

21- Questions diverses

a. Courrier Comité Régional de la Conchyliculture du 7.12.2015

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu un courrier du Comité Régional de la Conchyliculture lundi 7 décembre dernier concernant une demande de mise à disposition de parcelle communale pour le stockage de coquilles d'huitres. Elle propose au conseil d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de permettre l'étude du dossier en particulier par rapport au PLU.

b. Dette de loyer – Logement communal

Madame le Maire informe le conseil que lors d'un rendez-vous avec monsieur BLOHORN, receveur municipal, celui-ci l'a alerté au sujet d'un impayé de loyer très conséquent, 25 910.94 €, qui court depuis 2009. Malgré plusieurs interventions de la Trésorerie, les municipalités précédentes ne sont pas intervenues. Nous sommes donc devant une situation très délicate et il va être très, très difficile de récupérer cette somme énorme.

Monsieur BLOHORN a pris contact avec l'employeur du locataire afin d'étudier un moyen de réduire la dette et d'envisager une retenue sur salaire. Cette question sera revue ultérieurement.

TOUR DE TABLE

Monsieur FELIX informe le conseil qu'il n'y a pas de lumière rue Joachim Du Bellay et que des racines ont poussé au niveau de la chaussée formant une surélévation dangereuse.

Monsieur FELIX informe le conseil que le panneau d'affichage à la plage est illisible compte tenu de la vétusté du plexiglass. Madame le Maire informe le conseil que des devis ont été demandés afin de changer ce panneau et ceux de la mairie qui sont dans le même état.

Madame RAPILLY demande un éclairage « Détecteur de mouvement » à la garderie du matin.

Madame le Maire rappelle la date du Noël des enfants et du marché de Noël qui auront lieu ce week-end à Pirou Plage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 .

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.

